

# POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Établie le 3 avril 2025 conformément aux articles Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail

## 1. Engagement en faveur de l'accessibilité

Conformément à la **loi du 11 février 2005** et dans le cadre de mon engagement pour une formation inclusive, je m'attache à garantir un **accès équitable** aux formations pour les personnes en situation de handicap.

Je suis membre du **réseau des référents handicap animé par l'Agefiph**. À ce titre, je participe régulièrement aux actions de professionnalisation proposées, ce qui me permet de faire évoluer mes pratiques et de renforcer mes compétences en matière d'accessibilité.

### Une démarche en construction continue

Cette démarche, encore en développement, se construit **progressivement**, en fonction :

- des situations rencontrées sur le terrain,
- des retours des apprenants et de leurs référents de parcours,
- des ressources techniques et humaines disponibles,
- et des recommandations des acteurs spécialisés.

### Objectifs de la politique d'accessibilité

L'objectif de cette politique est d'assurer aux personnes en situation de handicap :

- Un **accueil bienveillant et sans discrimination** ;
- Une **écoute attentive** et une **évaluation personnalisée des besoins spécifiques** ;
- Une **orientation vers des solutions adaptées** permettant l'accès aux formations et leur bon déroulement.

À ce jour, les formations ne sont pas encore pleinement adaptées à tous les types de handicap. Toutefois, **des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être envisagés au cas par cas**, en lien avec les personnes concernées et les partenaires mobilisables.

Cette politique s'adresse

- aux **apprenants** qui souhaitent connaître les dispositifs d'accompagnement disponibles ;
- aux **entreprises clientes** engagées dans l'inclusion ;
- et aux **partenaires de l'accompagnement** (référents, financeurs, structures médico-sociales) afin d'assurer un cadre de formation sécurisé, coordonné et respectueux.

## 2. Référente handicap

Je suis la **référente handicap** de mon organisme de formation. À ce titre, je suis l'interlocutrice dédiée pour toute demande relative à l'accessibilité des formations, que ce soit de la part des apprenants, des entreprises clientes ou des partenaires.

Mon rôle comprend :

- L'**identification et l'évaluation des besoins spécifiques** des apprenants en situation de handicap ;
- Une **prise en compte individualisée**, coconstruite avec l'apprenant, dans une logique de **respect mutuel et de faisabilité** ;
- La **mise en œuvre d'aménagements pédagogiques et organisationnels** lorsque cela est possible ;
- L'**orientation vers les dispositifs spécialisés** si nécessaire (Agefiph, Ressource Handicap Formation, MDPH, structures médico-sociales, etc.) ;
- Une démarche d'**amélioration continue**, nourrie par les retours d'expérience, les échanges avec les apprenants, les référents de parcours et les acteurs de terrain.

## 3. Veille « Handicap » et professionnalisation

Dans une logique d'**amélioration continue**, je mène une **veille active** sur les évolutions réglementaires, les outils, les dispositifs et les bonnes pratiques en matière d'accessibilité des formations.

Je me forme régulièrement :

- via les **ressources proposées par l'Agefiph** et la Ressource Handicap Formation (RHF),
- au moyen de **formations en ligne**, de **webinaires**, de **lectures professionnelles** ou la participation à des **réseaux de pairs**.

Cette veille me permet de faire évoluer mes pratiques et d'élargir progressivement ma capacité à accueillir et accompagner différents types de handicap.

## 4. Modalités d'organisation des formations

Mes formations sont dispensées selon deux modalités :

- **Sur site**, dans les locaux de l'entreprise cliente ;
- **À distance**, via la plateforme Zoom, accessible et compatible avec divers outils d'assistance.

En cas de besoin ponctuel en présentiel, un accueil peut être organisé dans des **bureaux loués dans un centre d'affaires situé au 27 avenue de l'Opéra, 75001 Paris**, qui sont **entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite** (ascenseur, sanitaires adaptés, accès PMR).

Lorsque la formation se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente, **le référent handicap de l'entreprise est responsable de l'analyse de l'accessibilité du site** pour les personnes en situation de handicap. Je reste disponible pour échanger avec lui/elle et adapter mes modalités d'intervention si nécessaire, ou encore proposer une solution alternative.

## 5. Limites et périmètre d'adaptation

À ce jour, je suis en capacité d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de :

- **Mobilité réduite** : en formation à distance (Zoom) ou en présentiel en formation intra-entreprise - il est supposé que les locaux de l'entreprise cliente sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ((article L5213-6 du Code du travail). Si ce n'est pas le cas, une salle **accessible PMR** peut être louée à cet effet, mes locaux n'étant pas accessibles) ;
- **Déficience visuelle légère à modérée** : supports accessibles, outils de lecture, formats alternatifs ;
- **Déficience auditive légère à modérée** : sous-titrage, script, outils compatibles avec aides auditives ;
- **Troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, TDA/H)** : supports adaptés, rythme aménagé, outils de compensation.

Je ne suis en revanche **pas encore en mesure de proposer un accompagnement adapté** :

- aux personnes **sourdes profondes**, non oralistes ;
- aux personnes **aveugles** sans usage d'un lecteur d'écran ou d'un dispositif personnel ;
- aux personnes présentant des **troubles cognitifs ou psychiques sévères**, ou relevant de l'autisme avec besoins spécifiques complexes.

Dans ces situations, je m'engage à orienter l'apprenant vers **un organisme ou un dispositif plus adapté**, en lien avec les partenaires spécialisés.

## 6. Dispositif d'accueil, de suivi et d'accompagnement des personnes en situation de handicap

### A. Recueil et analyse des besoins spécifiques liés au handicap

Lors de l'inscription à une formation, un processus d'évaluation des besoins est mis en place pour permettre l'identification, en toute confidentialité, des éventuels aménagements à prévoir pour les personnes en situation de handicap. Cette démarche vise à garantir un parcours de formation accessible, équitable et adapté.

#### 1. Identification en amont

Dès la phase d'inscription, un **questionnaire de recueil des besoins spécifiques** est transmis à l'apprenant. Il comprend notamment la question :

## « Êtes-vous en situation de handicap ? Avez-vous des besoins d'aménagements spécifiques pour suivre cette formation ? »

Cette approche permet d'initier le dialogue de manière non intrusive, tout en encourageant l'expression des besoins.

### 2. Entretien individualisé

Si l'apprenant signale un besoin d'adaptation, un **entretien avec la référente handicap** est proposé afin d'identifier plus précisément les aménagements à envisager. Cet échange s'appuie sur la **grille d'évaluation des besoins** conçue par l'Agefiph, et se concentre sur les conditions de réussite dans le contexte de la formation (support, rythme, posture, environnement, outils...).

### 3. Mobilisation de partenaires spécialisés

En fonction des besoins identifiés, et avec l'accord de l'apprenant, une **mise en relation avec des organismes spécialisés** peut être proposée pour bénéficier d'un appui complémentaire à la mise en place des aménagements.

### 4. Évaluation des ajustements pédagogiques et organisationnels

Les besoins exprimés sont analysés pour mettre en œuvre des **ajustements adaptés**, qui peuvent concerner :

- Les **supports de formation** (lisibilité, format, accessibilité numérique) ;
- Le **rythme ou la durée des séquences** (temps supplémentaire, pauses...) ;
- Les **outils numériques ou aides techniques** ;
- Les **modalités d'évaluation** (orales, écrites, supports de compensation...).

### 5. Coordination avec l'entreprise

Lorsque la formation se déroule dans les locaux d'une entreprise cliente (intra-entreprise), une **coordination est assurée avec le référent handicap** de l'entreprise afin de garantir une cohérence entre les aménagements pédagogiques et les conditions matérielles d'accueil.

### 6. Orientation et sensibilisation

Si besoin, les apprenants peuvent être **orientés vers des prestataires spécialisés** pour un accompagnement complémentaire. En parallèle, une **sensibilisation des équipes** concernées (formateurs, interlocuteurs RH ou pédagogiques) peut être proposée pour renforcer la qualité de l'accueil.

## B. Concertation et validation des aménagements

La mise en place d'aménagements liés au handicap repose sur une **concertation constructive et bienveillante**, visant à garantir l'efficacité des adaptations tout en respectant les besoins et la parole de l'apprenant.

### 1. Une démarche collaborative

Lorsque des besoins spécifiques ont été identifiés, une **concertation est proposée à l'apprenant**, afin de :

- Clarifier les points bloquants ou les possibles difficultés dans le cadre de la formation ;
- Identifier, à partir d'exemples concrets, les moments, outils ou situations qui pourraient nécessiter une adaptation ;
- Élaborer, avec l'accord de l'apprenant, un **plan d'aménagement personnalisé et réaliste**.

## 2. Implication des coopérateurs

Selon les situations, d'autres **acteurs peuvent être associés** à la réflexion, toujours avec le consentement de l'apprenant :

- Le **référént handicap de l'entreprise** (en cas de formation intra) ;
- Le **référént de parcours** ;
- Un **acteur spécialisé** dans le champ du handicap concerné ;
- La **Ressource Handicap Formation (RHF)** peut également être sollicitée en appui, pour l'analyse et la co-construction du plan d'adaptation.

## 3. Organisation de la concertation

L'échange peut se faire :

- En **entretien individuel** si la situation est simple ;
- Ou sous forme de **réunion de concertation**, structurée en plusieurs étapes : présentation de la formation, analyse des faits, identification des besoins, élaboration des solutions, répartition des actions, organisation du suivi.

Un **support de formalisation** est utilisé pour documenter les décisions prises, les outils nécessaires, les responsabilités et les échéances.

## 4. Acceptation et autonomie de l'apprenant

La **parole de l'apprenant est centrale** : c'est à partir de ses expériences, ressentis et stratégies déjà en place que les aménagements sont construits. Il peut refuser une proposition d'aménagement, et ce choix est respecté. L'objectif est de proposer des solutions qui **favorisent l'autonomie, la réussite et l'inclusion**, sans standardisation.

## C. Mise en œuvre et suivi des aménagements

Une fois les besoins spécifiques identifiés et les aménagements validés en concertation avec l'apprenant (et les partenaires si nécessaire), leur mise en œuvre est organisée de manière progressive et suivie tout au long de la formation.

### 1. Mise en place des aménagements

- Les aménagements retenus sont **activés dès le démarrage** de la formation ou dès que possible selon leur nature (outils techniques, format des supports, adaptation du rythme ou des consignes, etc.).
- Leur **mise en œuvre est suivie** par la référente handicap, qui reste disponible en cas de difficulté ou de réajustement à prévoir.

- Les supports adaptés, les outils spécifiques ou les alternatives pédagogiques sont transmis dans des formats compatibles avec les besoins identifiés.

## 2. Suivi et ajustement en cours de formation

- Un **point de suivi** est organisé en cours de formation pour évaluer la pertinence des aménagements en place.
- Si nécessaire, les adaptations peuvent être **ajustées**, renforcées ou modifiées pour mieux répondre à la réalité de terrain.
- Ce suivi peut prendre la forme d'un échange informel ou d'un retour structuré (oral, écrit, ou en lien avec un référent de parcours).

## 3. Communication et coordination

- Les éventuelles informations nécessaires à la coordination des actions (notamment avec le référent handicap de l'entreprise ou les financeurs) sont partagées **dans le respect de la confidentialité** et toujours avec l'accord de la personne concernée.
- En fin de formation, un **bilan des aménagements** peut être transmis aux partenaires (le cas échéant), pour assurer la **continuité du parcours** (ex. : intégration professionnelle, formation complémentaire...).

## 4. Traçabilité

- Les mesures mises en place, les ajustements réalisés et les éventuels échanges avec les acteurs concernés sont **documentés dans un dossier de suivi**, accessible uniquement aux personnes autorisées.
- 

## D. Bilan de la formation et transmission d'informations

À l'issue de la formation, un **temps de bilan est proposé** à l'apprenant pour évaluer l'efficacité des aménagements mis en place, identifier les points forts de son parcours, et poser les bases d'une éventuelle continuité (reprise d'études, retour à l'emploi, formation complémentaire...).

### 1. Évaluation de l'accompagnement

- L'apprenant est invité à partager son **ressenti sur la formation**, sur la qualité de l'accompagnement pédagogique et sur les **aménagements réalisés**.
- Les questions portent sur les **facilitateurs**, les **obstacles rencontrés**, et les suggestions pour améliorer la prise en compte du handicap à l'avenir.
- Cette évaluation peut être intégrée au **bilan pédagogique global**, ou faire l'objet d'un échange spécifique avec la référente handicap.

### 2. Restitution d'informations utiles au parcours

Au terme de la formation, une **restitution** est organisée en lien avec les partenaires de l'accompagnement (référent de parcours, référent handicap en entreprise, acteur médico-social...), avec l'accord de la personne concernée

Un **compte-rendu de formation** est rédigé et transmis pour partager les éléments suivants :

- **Présenter les aménagements mis en œuvre** et leur impact ;

- **Evaluer la progression de l'apprenant ;**
- **Formuler si besoin des préconisations pour la suite du parcours de formation (besoins identifiés, réussites à valoriser, etc.)**
- **Partager les enseignements tirés de l'accompagnement ;**
- Le cas échéant, assurer une **continuité des aides** ou des dispositifs mobilisables.

### 3. Confidentialité et consentement

- Aucune information liée à la situation de handicap ou aux aménagements ne sera transmise sans le **consentement explicite de l'apprenant**.
- L'apprenant est informé en toute transparence de ce qui est transmis, à qui, et dans quel objectif (ex. : sécurisation du parcours vers l'emploi).

## 7. Adaptations pédagogiques proposées

### Pour les personnes souffrant de déficience visuelle

Dans le cadre de mes actions de formation en anglais professionnel, j'apporte une attention particulière à l'accessibilité des contenus pour les personnes présentant une déficience visuelle, qu'il s'agisse de basse vision, de cécité totale ou de troubles spécifiques comme le daltonisme. Des mesures de compensation et des outils techniques seront mobilisés afin de garantir un accès équitable aux supports pédagogiques, conformément aux principes des normes d'accessibilité numérique (WCAG).

#### 1. Adaptation des supports de formation

Les documents fournis aux apprenants seront conçus pour être compatibles avec les outils d'assistance, grâce à une structuration claire et accessible. Cela inclut notamment :

- L'usage rigoureux de la mise en forme sémantique (titres, sous-titres, listes, tableaux simples) ;
- Des liens hypertextes descriptifs (plutôt que "cliquez ici") ;
- L'insertion de textes alternatifs pour toutes les images utiles à la compréhension ;
- La vérification de l'ordre de lecture logique du contenu, pour les lecteurs d'écran ;
- Une hiérarchie de l'information pensée pour la fluidité de navigation ;
- Une taille de police suffisante, sans empatement, afin de faciliter la lecture ;
- La possibilité d'intégrer une table des matières cliquable et un glossaire des termes spécifiques ou techniques.

Ces supports sont créés principalement à l'aide de Microsoft Word, avec le vérificateur d'accessibilité activé par défaut pour anticiper les erreurs courantes.

#### 2. Outils numériques pour la mise en conformité des documents

Pour garantir une accessibilité optimale des fichiers, plusieurs outils numériques seront utilisés :

- **PAVE PDF** : un outil en ligne qui permet de vérifier l'accessibilité d'un fichier PDF et de le corriger automatiquement ou manuellement, avec l'aide d'un guidage pas à pas. Cela inclut notamment le balisage, la hiérarchisation des titres et la reconnaissance de l'ordre de lecture.
- **Voice Dream Reader** et **ClaroPDF** : deux applications permettant de convertir des documents PDF non accessibles ou des scans en formats lisibles par synthèse vocale.
  - **Voice Dream** : permet la lecture à haute voix avec choix de voix, vitesse de lecture et mise en surbrillance des mots lus.
  - **ClaroPDF** : propose également la lecture vocale, la possibilité d'annoter les documents, ainsi que le changement de la couleur de fond pour améliorer le confort visuel.

Ces outils sont proposés aux apprenants en fonction de leurs besoins et des dispositifs qu'ils utilisent.

### 3. Vérification et amélioration des contrastes

Pour les personnes souffrant de basse vision ou de troubles de la perception des couleurs (ex. : daltonisme), un soin particulier sera apporté à la lisibilité des documents :

- Utilisation d'outils spécialisés pour vérifier le contraste entre le texte et l'arrière-plan :
  - **Contrast Finder**
  - **WebAIM Contrast Checker**
  - **Accessible Colours**
- Choix de combinaisons de couleurs conformes aux standards WCAG (au minimum niveau AA, idéalement AAA).

Ces ajustements seront systématiquement pris en compte lors de la conception des supports visuels (présentations, fiches, visuels explicatifs).

### 4. Compatibilité avec les outils d'accessibilité Microsoft 365

Pour les apprenants utilisant Microsoft 365 (Word, Edge), plusieurs fonctionnalités natives pourront être activées afin de renforcer l'accessibilité :

- **Loupe intégrée** pour agrandir une partie de l'écran ;
- **Filtres de couleur** pour les personnes daltoniennes ;
- **Modification de la taille du texte** sans altération de la mise en page ;
- **Lecteur immersif** dans Microsoft Edge : permet de simplifier l'affichage d'une page web, d'ajuster l'interlignage, les couleurs, et de déclencher la lecture vocale fluide du texte ;
- **Lecteur d'écran intégré** dans Word.

Ces options seront présentées aux apprenants et pourront être intégrées dans les consignes d'usage.

## 5. Conversion des documents en formats alternatifs

Si nécessaire, je peux également convertir les documents pédagogiques en formats alternatifs grâce au service **Robobaille**, qui prend en charge notamment :

- Le **braille** (contracté ou non) ;
- Les **ebooks** (ePub, MobiPocket) ;
- L'**audiobook** (MP3) ;
- Le format **DAISY**, utilisé par de nombreux systèmes de lecture pour personnes déficientes visuelles.

Les documents ainsi générés seront testés afin d'en évaluer l'utilisabilité réelle et feront l'objet de réajustements si besoin, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement exploitables dans le cadre de la formation.

## Pour les personnes en situation de déficience auditive

Des mesures spécifiques seront mises en place afin de garantir l'accessibilité des contenus aux personnes sourdes ou malentendantes, quel que soit le degré de perte auditive. Les aménagements concernent à la fois les supports, les modalités de diffusion du son, l'accessibilité des échanges oraux et la mise à disposition d'outils de compensation.

### 1. Accessibilité des contenus audio et vidéo

- Tous les fichiers audios seront accompagnés d'un **script écrit** reprenant l'intégralité du contenu verbal.
- Les **vidéos pédagogiques seront systématiquement sous-titrées**, avec un soin particulier apporté à la lisibilité et au respect des codes couleurs (par exemple via le logiciel **Amara**) pour différencier les locuteurs, indiquer les éléments sonores non verbaux ou les émotions exprimées.
- Lors des visioconférences sur **Zoom**, les **sous-titres automatiques seront activés** systématiquement afin de permettre un suivi en temps réel.

### 2. Diffusion adaptée des contenus multimédias

Les fichiers audio et vidéo sont diffusés via le lecteur **VLC**, qui présente plusieurs avantages pour les personnes malentendantes :

- **Compatibilité avec les aides auditives connectées** (ex. : via écouteurs Bluetooth ou appareils auditifs Bluetooth) ;
- **Réglage de la vitesse de lecture**, permettant d'adapter le rythme à la compréhension ;
- **Affichage de sous-titres personnalisables** en taille et en contraste.

### 3. Paramétrage de l'environnement numérique

Pour les utilisateurs de **Windows**, certaines fonctionnalités peuvent être activées pour améliorer le confort d'apprentissage :

- **Conversion du son en mono**, pour permettre une meilleure réception en cas de perte auditive unilatérale ;

- **Remplacement des alertes sonores par des signaux visuels** (ex. : flashes d'écran ou icônes), dans les logiciels compatibles.

Ces options seront configurées en amont de la formation.

#### 4. Équipements complémentaires

Sur demande et en fonction des besoins identifiés, du **matériel adapté sera loué** ponctuellement, comme :

- Des **boucles magnétiques individuelles** (ou systèmes équivalents) permettant une transmission directe du son vers les appareils auditifs compatibles ;
- Des **amplificateurs de son d'ambiance** pour les formations collectives en présentiel.

#### 5. Supports écrits complémentaires

À l'issue de chaque séance, une **fiche synthèse** est transmise à l'apprenant. Elle reprend de façon claire et structurée :

- Le **vocabulaire clé**, les **points grammaticaux**, les **notions de prononciation** abordées ;
- Les **expressions utiles**, les corrections d'exercices, ainsi qu'un résumé du contenu travaillé.

#### ❖ **Choix des supports et plateformes adaptés au profil sensoriel de l'apprenant**

L'adaptation pédagogique implique également de proposer les **types de contenus les plus adaptés** aux canaux sensoriels de chaque apprenant.

- Pour les apprenants malvoyants, l'accent sera mis sur les contenus **audio structurés**, les **activités d'expression orale** et les interfaces compatibles avec les lecteurs d'écran. Les plateformes sobres et accessibles comme **Babbel** peuvent être proposées, en complément d'activités orales guidées.
- Pour les apprenants malentendants, les activités seront centrées sur des **supports visuels**, comme des vidéos **sous-titrées** et des fiches synthétiques. Des outils comme **LingoPie**, qui permet de visionner des contenus vidéos avec sous-titres interactifs, sont particulièrement adaptés.

Ces choix seront effectués en lien avec l'apprenant, en tenant compte de ses besoins, de son équipement et de ses préférences.

### **Pour les personnes en situation de handicap moteur**

Les personnes en situation de handicap moteur peuvent présenter des limitations très diverses : mobilité réduite, usage d'un fauteuil roulant, troubles de la posture, de la coordination, fatigabilité accrue, ou douleurs chroniques. Des adaptations seront mises en place afin de faciliter l'accès aux contenus, aux outils numériques et aux interactions pendant la formation, que celle-ci se déroule en présentiel ou à distance.

## 1. Accessibilité des outils numériques (Windows)

- La **saisie vocale** (Windows + H) permet à l'apprenant de **dicter du texte** dans n'importe quelle application, réduisant ou supprimant le besoin d'utiliser un clavier.
- Les **commandes vocales** facilitent la **navigation à l'écran sans souris** et permettent d'ouvrir ou contrôler la majorité des fonctions courantes.
- Windows prend également en charge certains **dispositifs spécialisés**, comme le **contrôle oculaire**, qui permet de piloter l'ordinateur par le regard — une solution utile pour les personnes à mobilité très réduite.

## 2. Accessibilité de la plateforme de visioconférence (Zoom)

La plateforme Zoom, utilisée pour les cours à distance, est globalement **compatible avec les aides à la navigation** (clavier, souris alternative, reconnaissance vocale). Toutefois, certaines fonctionnalités restent difficilement accessibles :

- Le **tableau blanc collaboratif** est peu ergonomique pour les utilisateurs qui naviguent sans souris ;
- L'outil de **sondage intégré** peut également poser des problèmes d'accessibilité.

### Solutions mises en place :

- Utilisation d'un **tableau blanc classique**, partagé par la formatrice pour présenter les explications de manière visuelle sans nécessiter d'interaction directe ;
- Utilisation du **chat de Zoom** comme alternative pour les réponses, les retours ou les questions des participants.

## 3. Aide à la navigation

Avant le début de la formation, une **liste personnalisée des raccourcis clavier** sera transmise à l'apprenant pour une meilleure prise en main du matériel et une autonomie renforcée dès les premières séances.

## 4. Conditions matérielles

En cas de formation en présentiel, le lieu d'accueil sera choisi ou évalué en fonction de sa conformité aux normes PMR, et des aménagements complémentaires pourront être envisagés si la situation le requiert. Il existe aussi la possibilité de louer ou de recommander du matériel adapté, par exemple : plans inclinables, repose-bras, pupitres réglables, supports ergonomiques, etc. L'organisation des séances est flexible : durée plus courte, allègement du contenu, découpage des modules, pauses régulières, ou fractionnement de la formation selon le rythme de l'apprenant.

## Pour les personnes présentant des troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, TDA/H, dysorthographe, etc.)

Les troubles DYS, ou troubles spécifiques des apprentissages, peuvent impacter la lecture, l'écriture, la mémoire de travail, la coordination motrice et la gestion de l'attention. En anglais langue étrangère, ils peuvent générer des difficultés spécifiques, mais également révéler des

points forts, notamment une pensée créative, un raisonnement holistique et une intelligence visuelle.

### 1. Principes pédagogiques généraux

- Mise en place d'une **pédagogie multisensorielle** : utilisation conjointe du visuel, de l'auditif et du kinesthésique pour ancrer les apprentissages.
- Valorisation des **forces de l'apprenant** : pensée visuelle, créativité, capacité d'analyse globale.
- Réduction de la charge cognitive : consignes simplifiées, informations présentées de façon linéaire et structurée.

### 2. Adaptations des supports pédagogiques

- Présentation des supports en **police sans empattement**, de taille suffisante, avec un interlignage aéré.
- Utilisation d'outils pour faciliter la lecture (si besoin : police Dyslexie ou OpenDyslexic).
- Mise en page **claire**, évitant la surcharge visuelle, avec code couleur pour structurer les informations (ex. : temps verbaux, types de mots).
- Supports numériques compatibles avec des outils d'aide à la lecture (synthèse vocale, lecteurs d'écran).

### 3. Méthodes adaptées par compétence

- **Lecture / compréhension écrite** :
  - Textes courts, adaptés au niveau de compréhension écrite.
  - Utilisation de résumés, mots-clés, et prise en compte du **temps supplémentaire nécessaire**.
- **Production écrite** :
  - Autorisation de rédiger en mode brouillon, puis de retravailler.
  - Soutien par des canevas ou des fiches modèles (ex. : structure de l'email, du récit).
  - Usage possible de la **dictée vocale** ou de l'orthographe phonétique comme appui.
- **Compréhension orale** :
  - Activités courtes, ciblées, répétées.
  - Écoute accompagnée d'un **script écrit** ou d'un **soutien visuel** (image, timeline).
- **Expression orale** :
  - Mise en confiance, droit à l'erreur.

- Préparation guidée (mots-clés, phrases modèles), recours au jeu de rôle ou au travail en binôme.
- **Lexique et grammaire :**
  - Apprentissage en contexte et via la manipulation (cartes mémoire, jeu, tri).
  - Répétitions espacées et fréquentes, fiches mémo, codage visuel.

#### 4. Aides technologiques et outils numériques

- Systèmes de **synthèse vocale**, correcteurs orthographiques intelligents, logiciels de mind-mapping.
- Possibilité d'utiliser des outils numériques différenciés selon le besoin identifié :
  - Plateformes à forte dominante **audio** (ex. : pour les apprenants dyspraxiques ou dysorthographiques) ;
  - Vidéos avec **sous-titres interactifs** et progression visuelle (adaptées aux apprenants dyslexiques visuels).

#### 5. Aménagements et accompagnement

- **Consignes simplifiées**, avec double modalité (écrite + orale).
- Répétition des consignes ou décomposition par étapes.
- **Allègement** des séances.
- **Droit à un temps supplémentaire** pour réaliser les activités, sans pression sur la rapidité.
- Retour positif centré sur les progrès et les stratégies, non sur les erreurs isolées.

#### Temps majoré (tiers temps)

Dans le cadre des adaptations pédagogiques, et conformément aux pratiques en matière de compensation du handicap, un **temps supplémentaire** (tiers temps) peut être accordé pour les activités de production, les exercices, les évaluations ou les restitutions.

Cette mesure est applicable **quel que soit le type de handicap**, dès lors qu'une limitation identifiée impacte le rythme de traitement de l'information, la concentration, la coordination, ou la capacité à réaliser une tâche dans les délais standards.

## 8. Délai d'accès

Les **délais d'accès à la formation peuvent être prolongés jusqu'à 3 mois** pour permettre la mise en œuvre des adaptations nécessaires. Si aucune solution d'aménagement ne peut être mise en œuvre, l'apprenant sera orienté vers un organisme de formation ou un partenaire spécialisé (Cap Emploi, RHF, MDPH...) à même de proposer une alternative plus adaptée.

## 9. Évolution de ma pratique et formation continue

Je suis actuellement formée à la prise en compte des besoins des apprenants présentant une déficience visuelle, auditive ou des troubles spécifiques des apprentissages (troubles DYS). Les adaptations pédagogiques proposées sont issues de ces compétences validées.

Je m'engage à **poursuivre ma formation** afin d'élargir ma capacité d'accueil à d'autres types de besoins spécifiques (troubles du spectre autistique, handicaps cognitifs ou psychiques, troubles moteurs complexes...). Cette démarche me permettra de renforcer l'accessibilité de mes formations et de proposer des solutions systématiques.

D'ici là, je reste à l'écoute de chaque situation individuelle et je peux, si besoin, orienter les personnes vers des structures et organismes en charge du handicap.